

# **SIVOS Monteaux Mesland Veuzain sur Loire**

## **COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU**

**Mercredi 21 mars 2018 à 18h15**

L'an deux mille dix huit, le vingt et un mars, le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Monteaux –Mesland- Veuzain sur Loire, dûment convoqué le douze mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Ginette DENIS.

Etaient présents : Mmes G. DENIS, F. YVONNET, I. GIRAUD, D. SILVESTRE, V. TROMPAT et M. C.ODONNAT.

Secrétaire de séance : D SILVESTRE

Assistés à la séance : Mme Ludivine RIBEIRO, secrétaire du SIVOS

M. DUBOIS, Percepteur de BLOIS

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du Compte de gestion 2017
- Approbation du Compte Administratif 2017
- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
- Vote du Budget Primitif 2018
- Questions diverses.

### **SEANCE**

#### **• APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

M. la Présidente donne la parole à M. Pascal DUBOIS, Trésorier principal de BLOIS, afin qu'il présente au Conseil le compte de gestion qui est un document comptable qui reprend le compte administratif auxquels sont intégrées les balances des comptes, le bilan comptable de l'année et les comptes de résultat.

Le Conseil déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est approuvé par 6 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

#### **• APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Les résultats définitifs du Compte Administratif 2017 sont les suivants :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

|            |               |
|------------|---------------|
| Dépenses : | 320 167.37 €  |
| Recettes : | 333 291.77 €  |
| Résultat : | + 13 124.40 € |

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

|            |            |
|------------|------------|
| Dépenses : | 3 072.00 € |
| Recettes : | 447.03 €   |

Résultat d'investissement - 2 624.97 €

RESULTAT GLOBAL 2017 = 21 454.38 €

M DUBOIS indique au Conseil que ce montant doit être maintenu comme fonds de roulement

Le conseil s'interroge sur le montant de la masse salariale. Mme DENIS explique que divers éléments expliquent le montant :

1. Le retour à la semaine de 4 jours a impliqué un accueil le mercredi toute la journée.
2. L'ouverture du périscolaire à 7 h (au lieu de 7h30) et la fermeture à 18h45 au lieu de 18h30 a aussi impliqué une modification du temps horaire de salariés
3. L'absence de 9 semaines de congés maladie non indemnisées mais qu'il a fallu remplacer a été un coût pour le syndicat. Elle rappelle que l'indemnisation intervient pour les salariés « CNRACL » au bout de 20 jours d'absence et pour les salariés « IRCANTEC » au bout de 10 jours. Une indemnisation plus rapide impliquerait pour le SIVOS une augmentation des cotisations, augmentation non favorable après calcul.

Le Conseil Syndical approuve par 6 voix Pour 0 Contre 0 Abstention le Compte Administratif 2017

- **AFFECTATION DE RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2017**

Le Conseil Syndical, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 et constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : €
- Un déficit cumulé d'investissement de €
- Un solde de restes à réaliser de :

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- A titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (résultat cumulé et restes à réaliser) €
- Le solde disponible reporté au compte 002 : €

- **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Madame la présidente soumet au Conseil syndical un projet de budget primitif 2018 qui s'équilibre en recettes/dépenses à :

|                             |             |
|-----------------------------|-------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT : | 32.454.38 € |
| SECTION D'INVESTISSEMENT :  | 5 272.00 €  |

Le Conseil Municipal par 6 voix pour, 0 contre, 0 abstention vote le budget primitif 2018 tel qu'il a été présenté.

Répartition entre les communes :

Somme à répartir = 197 000 € pour 121 élèves à la rentrée 2017

Monteaux = 48 élèves soit une subvention de €

Mesland = 58 élèves soit une subvention de €

Veuves = 15 élèves soit une subvention de €

## QUESTIONS DIVERSES

- 1) Mme YVONNET, vice-présidente représentant la commune de VEUZAIN SUR LOIRE demande à M DUBOIS, trésorier principal de Blois s'il est possible de présenter des comptes affectant la garderie périscolaire et le centre de loisirs.

M DUBOIS rappelle qu'en matière de comptabilité publique, il n'existe pas de comptabilité analytique ni fonctionnelle.

La prise en compte des charges affectant le budget de fonctionnement et d'investissement doit être conforme au statut. Une modification ne peut intervenir que s'il y a modification des statuts.

Mme DENIS et Mme YVONNET rappellent que des enfants de VEUVES fréquentent de façon aléatoire comme tous les enfants du RPI la garderie périscolaire et le centre de loisirs

- 2) Mme SILVESTRE informe le conseil que lors du dernier conseil d'école, les parents ont demandé s'il ne pouvait pas être mis en place un système de paiement en ligne pour éviter de donner des chèques à leurs enfants.

M DUBOIS dit qu'il peut être mis en place le système appelé « TIPI ». C'est un mode de paiement en ligne et simple à mettre en place.

Le conseil a demandé à M DUBOIS sa mise en place. Dès que celui-ci sera fait, une information sera diffusée aux parents.

- 3) Mme DENIS remercie Ludivine GIRAUD qui a remplacé gracieusement au pied levé l'absence de Karine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

La Présidente,

Ginette DENIS

■